



**Sortons de l'immobilisme :
Développons enfin l'automédication par
l'organisation de parcours de soins avec une
sécurité renforcée**

Paris, le 4 février 2015 – Le colloque organisé ce jour par Coopération Santé¹ a démontré une nouvelle fois la convergence des acteurs sur l'intérêt du développement de l'automédication dans le cadre d'un parcours de soins sécurisé s'appuyant sur le réseau pharmaceutique, facilitant ainsi la vie des malades.

Le développement de l'automédication fait partie des orientations stratégiques proposées par le Comité Stratégique de Filière Santé, validées par le gouvernement et signées par la ministre en charge de la santé le 5 juillet 2013. Cette mesure doit s'inscrire dans un contexte de sécurité renforcée, par la validation de l'ANSM et de la HAS, la coopération entre médecins et pharmaciens, le conseil du pharmacien et l'inscription au Dossier Pharmaceutique :

- **dans l'intérêt du patient** en favorisant pour des pathologies du quotidien l'accès direct de tous au réseau d'excellence que constitue les pharmacies, à accès immédiat, pour un moindre coût
- **dans l'intérêt du pharmacien**, dont les compétences de professionnels de santé seront mieux utilisées, qui renverront vers les médecins les patients qui le nécessitent selon des protocoles définis en coopération
- **dans l'intérêt des médecins libéraux** qui pourront consacrer leurs compétences à des malades plus gravement atteints, notamment pour anticiper la réduction des séjours hospitaliers
- **dans l'intérêt des industries de santé** qui pourront ainsi préserver la fabrication en France de médicaments parfaitement adaptés à ces pathologies
- **dans l'intérêt de l'assurance maladie**, qui sans nécessairement dérembourser les médicaments pourra bénéficier d'économies très importantes
- **dans l'intérêt du système** qui gagnera en flexibilité et pourra ainsi adapter sa réponse aux besoins du malade en évitant la surmédicalisation et le recours inapproprié aux urgences, dégageant ainsi des gains de productivité considérables sur l'ensemble de la chaîne de soins.

Pourtant, les réformes ont du mal à se mettre en place, rien ne bouge depuis deux ans. Alors que les économies pour l'assurance maladie se chiffrent en centaines de millions d'euros, aucune priorité n'est mise l'organisation de parcours de soins pharmaceutiques.

Nous demandons à Madame la ministre en charge de la santé une mise en œuvre enfin concrète, sur un sujet longuement préparé par de nombreux rapports, largement balisé par de multiples expertises à la fois politiquement acceptables et porteuses de sens. Les pathologies concernées sont identifiées, les médicaments aussi, les esprits sont préparés, les acteurs sont d'accord. Alors passons à l'acte, lançons une expérimentation immédiate en organisant un parcours de soins pour deux ou trois pathologies.

Contact Presse

Didier Véron – Tél. : 01 58 33 51 16 - Email : g5@g5.asso.fr

¹ « Pharmacien demain : du conseil adapté au parcours de soin sécurisé »